BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024

Président de séance

Monsieur Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance

Monsieur Kiswendsida Evariste ZONGO
Premier Secrétaire parlementaire

Madame Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire

Dossier en examen :

Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 21 octobre 2023 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement du projet d'autonomisation des femmes et du dividende démographique en Afrique sub-saharienne plus (SWEDD+) **dossier n°127.**

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière, le mardi 26 novembre 2024, sous la présidence de Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition. Il était assisté au présidium de monsieur Kiswendsida Evariste ZONGO et de madame Esther BAMOUNI/KANSONO, respectivement Premier et Troisième Secrétaires parlementaires, assurant les fonctions de Secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par monsieur Aboubakar SAVADOGO, Ministre de l'Enseignement secondaire, de la formation professionnelle et technique. Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans l'hémicycle, le public se met debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

- ***Il est 09 heures 11 minutes*** –

Le Président

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Bonjour aux membres du gouvernement, soyez les bienvenus.

Mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires, bonjour.

Femmes et hommes de médias, bonjour.

La séance est ouverte. ***(Coup du maillet)***

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire

Merci Excellence.

Bonjour à toutes et à tous.

Soyez la bienvenue à la séance plénière de ce matin.

Chers honorables, nous allons procéder à l'appel nominal, veuillez répondre « présent » à l'appel de votre nom.

(*Elle procède à l'appel nominal des députés*).

Excellence Monsieur le Président, au terme de l'appel nominal des députés, nous enregistrons :

- **18 députés absents excusés ;**
- **02 députés absents ;**
- **18 procurations ;**
- **51 députés présents ;**
- **69 votants.**

Merci.

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour. ***(Coup du maillet)***

Annonces :

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des Groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 15 novembre 2024. En application des dispositions de l'article 58, alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site Web de l'Assemblée législative de transition.

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a également été mis à leur disposition auprès des présidents des Groupes constitués, les procès-verbaux des séances plénières du jeudi 17, du mardi 22 et du mardi 29 octobre 2024. A ce jour, aucun amendement n'est parvenu à la présidence de l'Assemblée législative de transition. En application des dispositions de l'article 59, alinéa 03 de notre règlement, ces procès-verbaux sont considérés comme adoptés.

Mesdames et messieurs les députés, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) a demandé le report de la date de passage en plénière du projet de loi, objet du dossier n°126 dont elle est affectataire pour le fond.

La nouvelle date sera fixée par la conférence des présidents.

Par conséquent, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est consacré à l'examen d'un seul projet de loi.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez annoncer l'intitulé du projet de loi.

M. Kiswendsida Evariste ZONGO
Premier Secrétaire parlementaire

Merci bien Excellence monsieur le Président.

Bonjour à toutes et à tous.

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais annoncer l'intitulé du projet de loi. Il s'agit du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 21 octobre 2023 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement du projet d'autonomisation des femmes et du dividende démographique en Afrique sub-saharienne plus, objet du dossier n°127.

La Commission des finances et du budget est affectataire du dossier n°127 pour le fond.

La Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) et la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) sont saisies du dossier n°127 pour avis.

Merci bien Excellence Monsieur le Président et bonne séance à tous.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

J'appelle en discussion le dossier n°127.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

M. Aboubakar SAVADOGO
Ministre de l'enseignement secondaire,
de la formation professionnelle et technique

Excellence Monsieur le Président, honorables députés, nous n'avons pas d'observation particulière.

Merci.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 102 du règlement de l'Assemblée législative de transition, la discussion du projet de loi, objet du dossier n°127 portera sur le texte adopté par la Commission saisie au fond, c'est-à-dire le texte issu de la Commission des finances et du budget.

Je donne la parole au Président de la Commission des finances et du budget pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable Ly HAMA à présenter à la plénière, la synthèse du rapport de la Commission des finances et du budget.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°127

Merci bien monsieur le Président de la COMFIB.

Merci Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.

J'ai l'honneur de présenter le rapport de la Commission des finances et du budget sur le dossier n°127.

(Il donne lecture dudit rapport).

Ouagadougou, le 18 novembre 2024

Le Président : Moussa NOMBO
Le Rapporteur : Ly HAMA

Merci Excellence.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Daniel ZOUNGRANA
Président de la CAEDS

Merci Excellence pour la parole.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable Wiloho COULIBALY à livrer le rapport de la Commission.

M. Wiloho COULIBALY
Rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°127

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais lire rapidement l'appréciation et l'avis de la Commission.

Le Président

Allez-y.

M. Wiloho COULIBALY
Rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°127

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu fait par le député rapporteur, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) estime que l'adoption du présent projet de loi permettra :

- le renforcement du cadre juridique et l'engagement politique en faveur des droits à la santé reproductive des filles et des femmes ;
- l'accès aux services et la disponibilité des produits de santé, de reproduction maternelle néonatale et infantile ;
- l'accroissement de l'accès des filles et des femmes aux opportunités économiques.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 20 novembre 2024

Le Président : Daniel ZOUNGRANA
Le rapporteur : Wiloho COULIBALY

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur.

Enfin, je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Présidente de la CGSASH

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, je vais inviter le député Boubacar BALBONE à bien vouloir livrer la synthèse du rapport d'avis de la CGSASH à la plénière.

Je vous remercie.

M. Boubacar BALBONE
Rapport de la CGSASH pour le dossier n°127

Merci bien madame la Présidente.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Honorables députés,

Chers membres du gouvernement,

Mesdames et messieurs les députés,

Bonjour.

Excellence, avec votre permission, je m'en vais vous livrer l'appréciation et l'avis de la Commission.

A l'issue du compte rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH).

Au terme de ces échanges, la Commission estime que la ratification du présent accord permettra de :

- renforcer les investissements et les interventions à fort impact à l'effet d'accroitre la résilience des populations cibles ;
- faciliter l'accès inclusif des jeunes garçons et des jeunes filles au centre de formation professionnelle ;

- soutenir les efforts du gouvernement dans le domaine de l'autonomisation des femmes.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 19 novembre 2024

La Présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Le rapporteur : Boubacar BALBONE

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre règlement, je cite : *« Les députés membres de la Commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils doivent s'abstenir de poser des questions au cours des débats. »* Fin de citation. Cette disposition s'applique donc aux députés membres de la COMFIB qui est affectataire du dossier n°127 pour le fond.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste).

L'honorable Souleymane OUEDRAOGO a la parole.

M. Souleymane OUEDRAOGO (GC-OSC)

Merci Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition pour la parole.

Avant de commencer, je voudrais féliciter le gouvernement pour sa vigilance dans le sens qu'ils ont su orienter les interventions de ce projet vers des priorités et des attentes du moment de notre peuple. Donc, c'est vraiment assez réconfortant de savoir que le gouvernement écoute et suit de près les préoccupations de nos populations.

Je voudrais tout de même au regard de la nouvelle configuration que ce projet prend, m'assurer que le gouvernement a mené une étude en termes de faisabilité et de résultats à atteindre avant d'engager ces différentes orientations qui dans le contenu, quand on observe, sont des orientations très alléchantes.

La question semble bête mais elle est aussi légitime parce que ce n'est pas la première fois que nous avons l'opportunité de voir des programmes assez alléchants comme celui-ci, on se demande est-ce que les autres programmes ont atteint les résultats escomptés ? Je vais parler des nombreux fonds que le ministère de l'emploi naturellement à piloter par le passé : FAPE, FASI, FARF, tout ça, passant par PAJF (programme d'appui à l'autonomisation des jeunes et des femmes avec seize milliards de financements injectés dans ces fonds, en passant par la formation de 5000 jeunes par an, 10 000 jeunes par an avec pratiquement des composantes qui font appel à des interventions pareilles.

Est-ce qu'un bilan a été fait ?

Est-ce que vous pouvez nous rassurer que nous sommes sur la bonne voie avec justement ce projet qui coûte quand même près de quarante milliards, quarante-quatre milliards il me semble.

On voulait s'assurer que nous ne sommes pas en train d'aller droit dans le mur parce qu'il y a des fonds déjà qui ont existé.

Monsieur le ministre, je constate que ce projet, même s'il est véritablement orienté vers les femmes et les jeunes filles, il est tout sauf genre. Et je ne sais pas si vous avez eu l'opportunité de parcourir le rapport de notre mission d'information sur les violences basées sur le genre que nous avons menée et déposer certainement le rapport au niveau du gouvernement où il ressort que, dans ce cas de figure, lorsque les projets sont orientés uniquement vers les femmes, le plus gros risque que nous courrons, c'est d'échouer. Parce qu'il y a des hommes qui refusent que les femmes soient mieux qu'eux et que ce n'est pas nous qui le disons. Lors de notre mission, même les acteurs qui interviennent dans le domaine nous l'ont fait savoir et ils ont qualifié cela de violence économique pour dire que vous ne pouvez pas aller dans un domicile où la femme n'est pas propriétaire du domicile ni du champ, encore même les dépendances du domicile, vouloir installer une activité génératrice de revenus en faveur de la femme pendant que l'homme passe son temps dans l'oisiveté dans les cabarets.

Est-ce qu'il n'était pas nécessaire que sur les deux-cents et quelques femmes et jeunes que vous avez ciblés, il aurait fallu peut-être des zones et des cibles bien spécifiques notamment des déplacées internes, qu'on pense à leurs maris. Sinon le risque, c'est peut-être aussi l'échec. Je ne le souhaite pas, mais s'il y a encore lieu de revoir, il faut le faire.

Pour terminer avec la question n°11, est-ce que le gouvernement peut nous rassurer que l'auto injection des jeunes filles sera encadrée dans ce projet ? Il est évident que la réponse est non. Mais vous dites quand même que l'auto injection concernera les femmes en âge de procréation et non pas les filles mineures.

Qu'est-ce qu'une femme en âge de procréation ?

Je vous remercie monsieur le Président.

Le Président

Merci beaucoup.
L'honorable Diédon Alain HIEN a la parole.

M. Diédon Alain HIEN (GC-OSC)

Merci monsieur le Président pour la parole.

Si vous le permettez, deux commentaires et puis deux petites questions.

Le premier commentaire est de saluer le gouvernement pour ce projet combien important. Je rejoins l'honorable OUEDRAOGO, quand on voit l'ambition, ça enchante ; vraiment, nos encouragements et souhaitons que la mise en œuvre soit une réussite.

Le deuxième aspect qui m'amène à être sensible à encourager le gouvernement, c'est la démarche multisectorielle et pluridisciplinaire dans dans la structuration de ce projet quant aux composantes, aux articulations, aux activités. Nous osons espérer que c'est la nouvelle vision du gouvernement ; au lieu d'être cloisonné, beaucoup de choses que nous faisons ensemble concernent aussi les autres départements ministériels et je crois que cette dynamique nous permettra d'unir nos forces et faire de grands bonds.

Le deuxième commentaire, Excellence, c'est par rapport à la démographie, à la taille de notre population et à sa jeunesse. Dans l'exposé des motifs et dans beaucoup de bouches de nos concitoyens, on trouve que la population est importante et sa jeunesse importante constitue une difficulté pour nous. Dans l'orientation actuelle, monsieur le Ministre, je ne trouve pas que c'est un problème. Un pays qui a une population importante, qui a une population jeune, c'est une richesse. Et cela, nous devons être les premiers à nous convaincre et rassurer les autres et donner quelques exemples de pays qui sont allés sur cette base. Je vais appeler à côté, le Nigeria, de par sa taille, sa population, c'est une richesse, l'Inde, la Chine, donc, cela doit nous convaincre que notre population telle qu'elle est avec nos richesses que nous avons, notre sol, nous n'avons pas encore de problème.

Là où on a des soucis, qu'effectivement le projet contribuera à résoudre, c'est comment faire en sorte que notre système de santé soit à mesure de continuer à baisser et à réduire de façon significative l'ensemble des taux de mortalité et de létalité, cela est très vrai. Une population en bonne santé, c'est une population qui emprunte le chemin du développement.

Donc, c'était vraiment m'élever contre cette façon de voir et se rassurer que c'est une richesse, notre population, notre jeunesse. Et je crois que le gouvernement l'a compris parce que dans la composante 1, vraiment, c'est bien dosé et cela nous rassure.

Voilà, Excellence mes deux commentaires.

Deux petites questions.

La première question : en quoi les résultats, vous avez donné la première question, le gouvernement trouve que les résultats de SWEDD phase 1 sont très satisfaisants : 2015-2020, il y a beaucoup de statistiques, beaucoup de chiffres mais je suis resté sur ma soif. Je voudrais savoir, est-ce que ces résultats chiffrés ont eu un impact sur la qualité de vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens ? En quoi cela améliore-t-il leur vie de tous les jours ?

La dernière question : tirant leçon de la mise en œuvre de la phase 1, est-ce que vous pouvez rassurer la Représentation nationale que le secteur privé en général et le secteur privé de santé seront pris en compte dans la mise en œuvre du projet SWEED+ ?

Excellence, voilà mes préoccupations.

Le Président

Merci beaucoup.
L'honorable Yentema Arnaud TINDANO a la parole.

M. Yentema Arnaud TINDANO (GC-PP)

Merci Excellence Monsieur le Président pour la parole.

A mon tour, je ne veux pas déroger aux félicitations adressées par les collègues à l'endroit du gouvernement notamment pour la restructuration de ce projet afin de le rendre plus impactant du point de vue économique au profit des femmes burkinabè et également les féliciter pour le travail de réduction du coût des charges liées au pilotage et à la gestion de ce projet.

A côté de cela, je voudrais me montrer moins confiant par rapport au contenu de la composante 2 pour les raisons suivantes : l'exposé des motifs initial qui faisait cas de l'accélération de la baisse de la fécondité comme objectif recherché et l'auto injection chez les femmes, plutôt chez les filles notamment les adolescentes…*(inaudible)*

Deuxième point de vue : au regard du contexte sécuritaire actuel où nous enregistrons dans notre pays de très nombreuses pertes en vies humaines de façon générale et parlant de la composante 2 et des produits qui sont mis en exergue ici, ce sont les nombreux effets néfastes contactés de certains de ces produits sur la santé maternelle de nos filles, femmes et mamans dus à l'utilisation des contraceptifs dont nous parlons.

Monsieur le Ministre, la question que je voudrais poser, c'est de savoir si vous ne pensez pas qu'il soit plus indiqué par rapport à notre situation actuelle, par rapport aux études qui n'ont pas été suffisamment menées sur les effets de ces contraceptifs qui pullulent dans nos pays, que cette composante pour le moment soit purement et simplement supprimée et que les fonds sont redirigés dans les travaux d'autonomisation des femmes aux métiers et aux emplois.

C'est ma question.

Je vous remercie monsieur le Président.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Aly Badra OUEDRAOGO a la parole.

M. Aly Badra OUEDRAOGO (GC-PP)

Merci bien Excellence.

Vous prononcez avec beaucoup de dextérité mon nom, soyez-en remercié.

(Rires de la salle)

Je fais miennes également les félicitations…

Le Président

J'ai intérêt. *(Rires de la salle)*

M. Aly Badra OUEDRAOGO (GC-PP)

Merci beaucoup pour cette sympathique, fraternité, Excellence monsieur le Président.

Je voudrais donc faire miennes également les félicitations adressées au gouvernement mais m'appesantir encore un peu plus sur les questions liées à la bonne gouvernance financière de nos ressources publiques. Je n'ai pas la prétention de m'ériger en donneur de leçons en matière de bonne gouvernance mais je voudrais quand même dire que l'actualité nous donne à voir des cas emblématiques de détournements de deniers publics.

Si vous êtes disciplinés à l'intérieur de l'hémicycle et que vous avez la chance de pouvoir tendre l'oreille au dehors, vous vous rendrez compte qu'actuellement sur la RTB en direct, se passe le procès par rapport aux trois milliards. Nous évoquons cela parce que nous sommes co-responsables avec le gouvernement parce que c'est nous en tant que l'Assemblée qui autorisons les ratifications. Ce qui veut dire que nous devons pouvoir effectivement relever cette difficulté afin que le gouvernement en tienne compte dans la mise en œuvre des différents projets.

Je suis tenté de rappeler une anecdote. En 2007, à l'occasion d'une autre vie, nous avions organisé ce qu'on appelait en son temps le vingtième

anniversaire de la démocratisation du Burkina Faso avec Blaise COMPAORE. Cela s'est tenu à Pô et en marge du chronogramme officiel des activités, il y a eu une rencontre d'échanges entre le Président Blaise COMPAORE et les participants. Un jeune téméraire s'est levé dans le public et a fait ce commentaire. Je ne l'ai pas oublié : monsieur le Président, pourquoi ceux qui luttent contre le sida grossissent pendant que les malades du sida maigrissent ? Donc, suivez mon regard et vous comprendrez ce que je veux dire.

Deuxième élément, c'est la zone d'intervention. Je pense qu'au plan national, cela a été dit du projet, est-ce qu'il a été envisagé des mécanismes de mitigation pour tenir compte des spécificités des différentes zones ? Je parle bien sûr des zones impactées par la crise sécuritaire parce qu'il y a un volet qui, à mon sens, échappe à tout ce qu'on tente de mettre en œuvre, c'est le volet de la prise en charge psychologique des bénéficiaires.

Ce sont donc des filles et des femmes qui sont vulnérables et impactées psychologiquement dues aux conséquences notamment de la crise sécuritaire avant d'aller suivre une formation professionnelle et d'en être bénéficiaire, de fois psychologiquement stable. Est-ce que ce volet a été suffisamment pris en compte dans le cadre du présent projet ?

L'autre aspect, est qu'il faut dire que de manière globale, l'accent est mis sur le nombre des bénéficiaires. Si je ne m'abuse, vous avez parlé de 700 000 femmes et jeunes filles qui seront des bénéficiaires directes de ce projet.

Je crois que par nécessité d'efficience, selon moi, sans en être un spécialiste, il faut beaucoup plus qu'on puisse redimensionner nos ambitions pour former peu afin de pouvoir accompagner le peu qu'on forme vers effectivement une auto autonomisation et une insertion professionnelle véritable. Si vous mettez l'accent sur le nombre, finalement comme je l'ai dit, et l'honorable Souleymane a posé la question, depuis 2005, pour le ministère de la jeunesse donc a été érigé en ministère autonome, que de projets mais à l'arrivée, la pauvreté a toujours donc un visage féminin et l'est et le chômage est toujours juvénile.

Cela veut dire qu'effectivement, il y a un effort d'évaluation des différents projets similaires qui ont été déjà mis en œuvre qu'il faut faire parce que quand vous regardez tous les projets, ce gouvernement qui est venu porte une vision, celle donc de la bonne gouvernance.

Je n'ai pas d'audit qui a été fait sur les différents mécanismes existants : le FAIJ, le FARF, le FASPA et j'en passe ; mais finalement, est-ce que réellement, ces mécanismes ont contribué véritablement à atteindre les objectifs qu'on s'était fixés ?

Ce sont des préoccupations que nous avons tout en encourageant le gouvernement à poursuivre, nous restons quand même convaincus que la mise en œuvre de ce projet permettra évidemment de pouvoir régler un temps soit peu cette question. D'ailleurs, c'est l'avis de toutes les trois commissions, celle saisie pour le fond et celles saisies pour avis.

Je voudrais aussi terminer en évoquant le fait qu'il est fait mention d'une restructuration du projet qui s'est opérée pour mieux paramétrer le projet. De manière globale, on peut nous dire, à terme, sur les résultats attendus, est-ce qu'il y a un mécanisme de suivi-évaluation de la performance du projet qui a été mis en œuvre ? C'est vrai qu'on parle de l'équipe de pilotage mais je crois qu'il faut avoir un mécanisme parallèle aussi pour pouvoir évaluer et nous dire à terme, quels ont été les résultats escomptés qu'on a pu obtenir et quelles ont été les difficultés et comment pour la prochaine fois, on peut donc s'y employer.

Monsieur le Président, merci beaucoup.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Khalifa KABRE a la parole.

M. Khalifa KABRE (GC-FVR)

Merci Excellence pour la parole.

Je voulais joindre ma voix à celles des collègues pour saluer la clairvoyance du gouvernement pour la restructuration du projet parce que comme il s'agit d'un prêt, il était effectivement intéressant que ce soit basé sur nos besoins réels et non une imposition pour se conformer aux autres pays.

Maintenant, je n'ai pas de questions proprement dites mais ce sont des commentaires sur la base de mes expériences que je voulais faire. C'est un commentaire par rapport à la formation professionnelle. Il va falloir que la formation professionnelle tienne compte des besoins, des opportunités ou des études qui avaient été déjà réalisées dans les différentes régions en

termes d'opportunités de financements ou basées sur les filières porteuses dans les différentes régions.

Je sais que la Chambre de commerce avait fait une étude. Le ministère en charge de la jeunesse aussi avait fait une étude en son temps. Donc, c'est bon que les différentes filières qui seront formées dans les différentes localités tiennent compte de ces filières. Je n'ai pas vu le lien entre formation professionnelle et formation en entreprenariat alors qu'il est important que l'ensemble de ceux qui seront formés sur la base de différents métiers, puissent bénéficier des formations en entreprenariat parce que c'est l'objectif, c'est pour qu'après, ils puissent s'installer.

Aussi, dans le document, je n'ai pas vu la prise en compte de l'éducation financière. Il est important que vous puissiez tenir compte de la formation sur l'éducation financière pour l'ensemble des bénéficiaires, que ce soit pour ceux qui auront bénéficié de la formation professionnelle mais aussi pour ceux qui seront formés en entreprenariat pour les amener à pouvoir mieux s'installer et pouvoir faire leurs projets.

Il est important aussi de tenir compte de certains modules dans la formation en entreprenariat. Je veux parler des modules sur les compétences de vie courante, sur le leadership, sur le civisme et le patriotisme, un paquet global que vous pouvez insérer dans les modules de formation en entreprenariat, de même pour les amener à pouvoir être des jeunes prêts à être engagés dans leurs entreprises et pouvoir aussi se débrouiller parce que je n'ai pas vu un paquet pour soutenir les jeunes qui seront formés en entreprenariat.

L'un des objectifs quand on forme un jeune en entreprenariat, c'est pour qu'après, il puisse s'installer. C'est différent de kits et l'installation n'est pas seulement de donner des kits mais c'est aller normalement au-delà pour faciliter le suivi, pour faciliter l'obtention des financements et faciliter même le développement de son entreprise pour avoir vraiment des résultats à l'issue de la formation de ces jeunes qu'on enverra en formation en entreprenariat.

C'est bon de former 200 ou 500 jeunes, mais c'est encore mieux qu'à l'issue de ces formations, on puisse avoir un nombre, même si c'est réduit, qui puisse s'installer réellement sur le terrain. Ce qui peut servir d'exemple pour montrer l'objectif de la restructuration parce que si après, il n'y a pas évidement des dividendes bien clairs pour montrer, cela ne sert à rien de

faire cette restructuration si on n'est pas évident d'avoir vraiment ces résultats.

Je voulais aussi parler de la prise en compte de ceux qui seront installés. En fait, je vais parler de la formation ou l'accompagnement pour la mise en place des groupes d'épargne. Par expérience généralement, on s'arrête juste à la formation alors que c'est bon qu'on puisse leur donner des outils. Je veux parler des carnets, je veux parler d'un certain nombre d'outils nécessaires pour eux dans la conduite de cette activité. Et c'est bon que vous teniez compte de cela parce qu'il y a un coût pour payer des coffres pour ces groupements de femmes ou sociétés coopératives de femmes. Il y a un coût pour les carnets d'épargnes, etc. Donc, c'est bon que vous puissiez tenir compte de cela pour que l'accompagnement du projet pour la mise en place des groupes d'épargne ne se limite pas juste pour la formation ou leur concession mais cela va au-delà pour leur donner des kits pour leur permettre de mettre en œuvre leurs activités.

Aussi, pour la formation en entreprenariat pour les jeunes, il est important de tenir compte d'un minimum d'outils en gestion simplifiée pour leur permettre de pouvoir tenir au moins un minimum de comptabilité. Donc, souvent c'est bon pour ces formations qu'on puisse avoir des outils que le projet peut peut-être développer des carnets ou d'autres outils qu'on peut développer pour mettre à leur disposition pour leur permettre de pouvoir mieux développer leurs activités, tenir au moins un minimum de comptabilité dans ce qu'ils vont faire dans leurs activités. Et pourquoi ne pas tenir compte aussi des modules en analphabétisation en langues locales pour ceux qui seront formés aux métiers pour pouvoir tenir compte de leurs activités et aussi leur permettre de savoir écrire un peu.

Je voulais aussi dire qu'il était important que le projet puisse prévoir une compétition, je ne sais pas de meilleur plan d'affaires où des jeunes seront formés aux métiers pour que la dotation en kits ne soit pas systématique, qu'on puisse vraiment les amener après à pouvoir s'intéresser davantage à l'activité, à lancer une compétition parmi ceux qui seront formés non seulement en entreprenariat mais aussi aux métiers, permettre de pouvoir choisir les meilleurs et peut-être les accompagner après pour leur installation.

Aussi, un autre aspect à prendre en compte et je vais finir par-là, c'est vraiment impliquer les leaders communautaires ou les associations ou organisations de la société civile qui sont au niveau local. Non seulement dans les ciblages, ils peuvent aider le projet mais aussi dans le suivi de ces

bénéficiaires parce que les collègues ont parlé des financements que d'autres jeunes ont obtenu dans les projets antérieurs mais par manque de suivi,... le suivi, ce n'est pas un agent de suivi-évaluation qui part voir le projet une fois tous les trois mois qui est le suivi, le suivi doit être rapproché. Et comme les jeunes sont dans les communautés, ils se connaissent mieux et davantage et là, le suivi se fera avec ces structures communautaires ou les OSC, si vous les impliquez, ils feront toujours un meilleur suivi, il faut aider beaucoup surtout dans le ciblage des bénéficiaires et en ce moment on aura vraiment des potentiels, ceux qui sont vraiment intéressés pour les activités mais ce ne sera pas ceux qui sont venus parce qu'il y a une opportunité de formations. C'est cela aussi la différence.

Si vous ciblez seulement ceux qui sont vraiment dans le besoin non pas parce qu'ils ont vu l'opportunité, cela permettra vraiment d'atteindre les objectifs du projet.

Voilà ce que je voulais faire comme contributions.

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL a la parole.

Mme Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL (GC-FVR)

Merci.

Merci Excellence Monsieur le Président pour la parole.

J'allais dire sans objet parce que le premier intervenant, l'honorable Souleymane OUEDRAOGO, a pris en compte ma préoccupation, c'est-à-dire, est-ce qu'il y a eu une étude de faisabilité ? Est-ce qu'il y a eu un bilan.

Je voudrais savoir : est-ce que vous avez tenu compte, par exemple, des expériences réussies ? C'est un projet noble vraiment toutes nos félicitations et nos encouragements au ministre parce que cela répond aux attentes de nos populations, surtout le public cible, les jeunes filles et les femmes.

Maintenant, concernant les expériences réussies dont l'honorable Diédon a parlé, est-ce qu'il y a une collaboration avec les autres ministères parce que le projet est tout un programme mais qui ne relève pas seulement

d'un seul ministère. Et l'honorable KABRE a fait un commentaire que je voulais faire.

La formation professionnelle, maintenant, ce sont des suggestions que j'allais faire parce que je vois les filières, il y a : couture, coiffure, électronique, ce qui est innovant dedans, c'est la menuiserie, électronique ; mais je crois qu'il y a d'autres filières aussi qu'il faudrait valoriser.

Je profite de cette tribune pour dire au ministre que, par exemple, au niveau des filles de ménage, il faut insérer cela parce qu'aujourd'hui, c'est un besoin sur le terrain. Je parle de cela parce que moi-même je dirige une organisation où nous avons créé un centre de formation professionnelle des filles non-scolarisées et déscolarisées où nous faisons la couture, la coiffure, l'informatique, le tissage, etc. et au fur et à mesure que les années passent, - c'est depuis 2012-, nous savons qu'il faut valoriser les filles de ménage. Ailleurs, on les appelle des techniciennes de surface. Je ne sais pas si je me fais comprendre. De la même manière que le tissage, j'en avais parlé au ministère de l'emploi, aujourd'hui, on parle de valoriser les Faso danfani. Les élèves qui sont dans les centres de formation professionnelle, à la fin de la formation, c'est sanctionné par un diplôme, le certificat de qualification professionnelle.

Faites la même chose aussi pour le tissage. Le besoin dont je parle, ce sont les filles de ménages. Si vous pouvez faire en sorte que dans les centres de formation professionnelle, on puisse intégrer cela. Je le dis parce que j'ai une expérience de trois années dans le domaine et à l'heure actuelle, on forme 80 filles par an mais elles ne suffisent pas, toutes sont prises, elles sont directement employées parce que les fonctionnaires qui arrivent dans une région, ils ont des filles de ménages disponibles, nous les avons valorisées.

Encore que même les parents souvent pensent que c'est un travail dévalorisant ! J'interpelle donc le ministère pour qu'on valorise en fait cette filière en sanctionnant par une attestation. Nous donnons des attestations mais au plus haut niveau, vous pouvez peut-être trouver aussi un certificat de qualification professionnelle en filles techniciennes de surface. C'est valorisant et cela répond un peu… voilà.

Quelqu'un disait que cela ne tient pas compte. Il faut développer également ce qu'on appelle la masculinité positive. Quand on va parler du genre, la masculinité positive dans un tel projet, il faut au niveau de la communauté, faire la promotion de la masculinité positive. Vous allez voir qu'il y a des hommes, quelqu'un l'a dit, qui ne sont pas contents quand une

femme réussit. Maintenant, il y a d'autres qui peuvent aider et qui peuvent accompagner même les filles à réussir. Il faut qu'on développe ce module de la masculinité positive. Vous allez voir que les choses vont marcher.

Merci sinon KABRE a parlé de tout ce que je voulais dire. *(Rires de la salle)*

Le Président

Merci chère collègue.
L'honorable Moussa SAWADOGO a la parole.

M. Moussa SAWADOGO (GC-FVR)

Merci Excellence pour la parole.

Je voulais féliciter le gouvernement pour une telle belle initiative mais j'aimerais me prononcer de façon générale sur la gestion même de nos projets au Burkina Faso parce que très souvent, nous remarquons que les ONG ou les organisations locales qui signent les conventions avec soit les partenaires ou le gouvernement, orientent généralement les financements envers ces mêmes personnes dans nos différentes localités.

Les femmes qui se disent leaders, clairvoyantes sont censées avoir les opportunités du moment qu'il n'y a pas une évolution, il n'y a pas une extension, toujours, ce sont elles.

Nous remarquons aussi que nos sœurs ont des difficultés de s'assumer, elles ne se font pas confiance. Il faut d'abord se faire confiance, savoir que telle chose peut m'amener à changer, à évoluer vers le développement avant de se faire former.

Malheur, ce sont ceux mêmes qui sont censés aller se faire former et tenter de mettre en valeur qui partent à d'autres fins. C'est ce que je dois avoir sur le champ qui intéresse plus. Juste après, ils reviennent soi-disant de matériels dotés soit de finances données juste seulement s'asseoir à la maison.

Donc, il faut d'abord qu'il y ait une sensibilisation à ce que la femme sache qu'elle doit participer activement au développement socioéconomique de notre pays.

Je vais aller dans le volet du planning. Généralement, nous connaissons que le planning familial, c'est très bien pour notre société, mais il y a toujours des conséquences négatives parce que juste après, l'administration, la personne peut décider d'arrêter et juste après l'arrêt, elle éprouve des difficultés pour enfanter. Et généralement, il y a des hommes aussi qui n'arrivent pas vraiment à digérer et que cela met vraiment la femme à l'épreuve de ces pratiques aussi.

Si on doit administrer et permettre à la femme cette autonomisation, je propose qu'il y ait l'implication de nos chers frères. Là au moins, nous saurons comment travailler à relever vraiment le défi.

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Moussa SANGARE a la parole.

M. Moussa SANGARE (GC-FDS)

Merci Excellence.

Je voudrais d'abord féliciter la COMFIB.

Monsieur le Ministre, un adage africain dit qu'avec les femmes, rien ne marche mais sans les femmes, tout est gâté. *(Rires de l'assistance)*

Le Président

Ah bon ?

M. Moussa SANGARE (GC-FDS)

Autrement dit, dans le cadre de ce projet, le gouvernement a décidé d'avancer avec les femmes, je tenais à vous féliciter pour cette noble démarche néanmoins, j'ai quelques questions d'éclaircissement.

Le Président

Espérons que tout va marcher. (*Rires de la salle)*

M. Moussa SANGARE (GC-FDS)

Inch Allah.

J'aimerais savoir monsieur le Ministre : sur quelle base, les vingt-quatre établissements d'enseignements et de formations techniques et professionnelles mentionnés à la page n°07 et qui seront renforcés en équipements en fonction des spécialités seront-ils sélectionnées ? Est-ce que ces types d'établissements existent dans toutes les zones concernées par le projet ?

Si non, quelles sont les mesures alternatives prévues pour que les jeunes filles et femmes qui sont dans les zones où il n'y a pas ces types d'établissements puissent bénéficier de ces types de formations notamment dessins et bâtiments, énergie solaire agroalimentaire et électrotechnique ?

La deuxième question : j'aimerais savoir pourquoi le ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage ne fait pas partie du tableau de l'état de répartition par ministère bénéficiaire alors qu'il y a des formations en lien avec l'agriculture et l'agroalimentaire ?

J'aimerais revenir encore sur la question de l'auto-injection. Je rejoins l'honorable TINDANO, à défaut de supprimer, il faudra vraiment que le gouvernement renforce les mesures d'encadrement à ce niveau puisqu'il y a des femmes qui peuvent aller faire cette injection sans l'avis de leurs maris et après, comme l'a dit l'honorable SAWADOGO, ce sont des difficultés dans les foyers, toute chose qui pourrait augmenter le taux de divorce dans le pays.

Je vous remercie Excellence.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA a la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC-PDCE)

Merci bien Excellence pour la parole.

Je joins ma voix à celles de mes prédécesseurs pour féliciter le gouvernement pour ce document de restructuration du projet qui est en examen aujourd'hui.

Selon les spécialistes, la prise en compte du dividende démographique, ses avantages ne sont plus à démontrer. Donc, nous nous inscrivons vraiment dans cette dynamique.

Cependant, j'ai quelques petites questions que j'aimerais poser au gouvernement.

A la page n°07, il est fait mention de l'éducation des filles, passerelle entre l'enseignement général et la formation technique. Et à ce niveau, j'ai vu beaucoup de formations mais je n'ai pas vu des formations comme la couture, la cuisine, la restauration. Je me demande pourquoi cela n'est pas pris en compte lorsqu'on sait que ce sont des formations qui intéressent beaucoup les filles, surtout les filles déscolarisées. Chacune a appris à faire la cuisine déjà toute petite avec sa maman, donc, il y en a même qui connaissent déjà faire la cuisine, qui ne cherchent qu'un petit coup de pouce pour pouvoir parfaire tout cela et s'installer. Il en est de même aussi pour la coiffure. Déjà, il y en a qui ont des prédispositions naturelles. Elles savent déjà natter : elles nattent les mamans, les filles. Donc, peut-être que c'est juste une petite formation et puis un kit d'installation et puis le tour est joué. Mais, je n'ai pas vu ces formations au niveau de cette page. Donc, je me demande pourquoi.

Autre question, à la page n°11, troisième paragraphe, là j'aimerais demander quelques précisions. Il est écrit : étendre la distribution des produits de santé de qualité jusqu'au dernier kilomètre. On doit étendre cela de deux à neuf régions. J'aimerais savoir : quelles sont ces régions ? Actuellement, peut-être nous sommes à deux régions. Les neuf autres auxquelles on doit étendre cette distribution, sont lesquelles ?

Et également, plus de précisions concernant la construction et l'équipement des dix DRD et des cinq DMEG. On ne sait pas c'est dans quelle région, ces dix DRD et ces cinq DMEG doivent être construites pour une question peut être d'évaluation après le projet pour voir si effectivement, cela est une réalité dans ces différentes régions.

Plus bas, nous voyons qu'il y a 16 autres DRD et tout cela et là-bas, il y a les précisions concernant les régions et même les noms des villes. Mais plus haut, on a parlé de 10, mais il n'y a pas de précision à ce niveau.

Et enfin, également, je voudrais parler de l'auto-injection. Donc, monsieur le Ministre, dans le présent projet, on n'a parlé que de l'auto-injection comme forme de planification familiale. J'aimerais savoir pourquoi ? Qu'est-ce qui a motivé le choix de cette technique, de l'auto-

injection ? Puisqu'à la dernière réponse, le gouvernement a dit que les jeunes filles n'étaient pas concernées par cette auto-injection. Que sont concernées uniquement les femmes en âge de procréation alors que le projet prend en compte les jeunes filles.

Donc, j'aimerais savoir sur le plan de la planification familiale, qu'est-ce qui est proposé à ces filles si elles ne sont pas concernées par l'auto-injection ?

Pour terminer, est-ce que l'auto-injection est pratiquée en occident ? Elle est présente au Burkina Faso depuis quand ? Est-ce qu'une évaluation a été faite sur cette auto-injection parce qu'on a entendu beaucoup de choses concernant cette méthode ? On nous a même dit que cette auto-injection pouvait également servir à une femme qui veut avorter, de se débarrasser de son fœtus.

Lorsqu'on est enceinte, c'est en fait même pour encourager l'auto avortement si on peut s'exprimer comme cela. Donc, qu'en est-il ? Si on peut avoir une réponse claire à ce niveau concernant cette méthode de planification.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Le Président

Merci chère collègue.

L'honorable Sié François d'Assise COULIBALY a la parole.

M. Sié François d'Assise COULIBALY (GC-PDCE)

Merci Excellence.

A la suite de l'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, je pose en même temps la question au gouvernement de comprendre l'auto-injection, est-ce le dernier recours ? N'y a-t-il pas autre possibilité ?

Deuxième aspect, lorsque j'ai regardé les chiffres donnés par le gouvernement, je prends le seul exemple en ce qui concerne les résultats de SWEED+ première phase sur le taux de mortalité. Le gouvernement nous donne dans le document, 48‰, taux de mortalité infanto-juvénile, 48‰ en 2021. Lorsqu'on compare cela aux résultats du recensement général de la population de 2019, le taux de mortalité infanto-juvénile est à 87,3‰.

Quelle est la gymnastique qui nous a amené en trois ans à passer de 87 à 48 ? Donc, ce qui m'amène véritablement à dire que les chiffres posent problème.

Mais là n'est même pas le véritable problème. Le véritable problème est qu'en ce qui concerne le taux de natalité par exemple, lorsqu'on constate la baisse, il faut se poser la question de savoir, est-ce dû à un changement de comportement ou est-ce dû à un problème de santé publique ? Parce qu'il est bon de tenir compte de cela.

L'auto-injection dont on parle, il faut l'enlever. Il faut l'enlever parce que :

- un, ce n'est pas nous qui produisons les produits qui seront injectés.
- deux, nous n'avons aucune maitrise du contenu de ces produits.

Tout de suite, des gens vont nous dire, on a analysé. Honnêtement, il faut enlever cela en attendant peut-être que nous-mêmes, nous ayons les possibilités de produire. Là, nous contrôlons toute la chaine et nous pouvons juger de ce qu'il faut faire. Covid tout près nous donne beaucoup d'exemples en la matière.

En ce qui concerne la question de dividende démographique, c'est une bonne chose. Moi, je voudrais seulement donner un exemple au gouvernement. On vous sait déjà très engagés pour le bien du Burkina Faso mais c'est juste interpeller pour que nous gardons davantage l'œil ouvert.

Je donne un exemple historique. Dans le cercle de Bobo-Dioulasso, durant la période coloniale, notamment entre 1910 et 1920, l'administrateur colonial a constaté que dans cette localité, il n'y avait pas trop d'enfants par famille. Et vous savez ce qu'il a décidé ? Comme il n'y a pas trop d'enfants par famille, on va doubler l'impôt de capitation, c'est-à-dire, l'impôt par tête. Si les uns doivent payer trois francs ailleurs, dans ce cercle, on paie six francs par personne parce qu'il y a moins de gens.

Aujourd'hui, c'est encore de là-bas que viennent les discours et les théories pour nous dire qu'on fait trop d'enfants. Qu'est-ce que cela sous-entend ? Cela sous-entend, que le tambour est joué et la danse est faite en fonction des intérêts en jeu. C'est très important. A nous de comprendre le jeu qui se fait et de partir de nous-mêmes, de ne pas nous laisser entrainer.

Je termine par la question de l'autonomisation des femmes. C'est une très bonne chose aussi, mais comme l'ont dit certains déjà, il est bon de tenir compte de la sociologie du milieu, de la spiritualité de nos sociétés afin que

les projets que nous initions puissent réussir. Nous sommes dans un contexte essentiellement virilocal : la femme déménage chez l'homme. Et quand il y a divorce, elle repart d'où elle est venue ou elle va se remarier ailleurs. Donc, c'est une réalité qui fait pour certaines choses, quand on veut agir, il est bon de prendre en compte la famille. Il faut juger famille et non individu.

Donc, si on reste trop focus sur la femme et on oublie la famille, le projet ne réussira pas.

Merci.

Le Président

Merci beaucoup cher collègue.
L'honorable Pawindé Edouard SAVADOGO a la parole.

M. Pawindé Edouard SAVADOGO (GC-PDCE)

Merci Excellence.

Je pense que mes inquiétudes ont été abordées par mes chers collègues prédécesseurs et surtout l'honorable Sié François d'Assise COULIBALY.

En ce qui concerne les injections, véritablement, la recommandation à l'endroit du gouvernement, c'est de regarder de plus près cet aspect pour qu'on ne se laisse pas berner parce que nous savons que tout est géopolitique et tout est géostratégique. Donc, véritablement, à mon humble avis, l'auto-injection ne serait pas une bonne chose pour nous et j'interpelle le gouvernement pour que des réflexions sérieuses soient menées sur la question.

La deuxième préoccupation concerne la formation des filles et des jeunes femmes. Comme l'a dit l'honorable qui vient de parler, Sié François, il faut prendre en compte des activités qui sont acceptées dans la société. Je donne par exemple l'élevage sur lequel il ne faut pas lésiner parce que je pense que la femme étant généralement dans nos sociétés à la maison, la majorité, en tout cas, l'élevage serait bien.

Toujours sur ce point, j'ai lu un peu les différents bénéficiaires qui ont été cités de façon explicite dans le projet, je voulais plaider pour qu'on prenne de façon spécifique, les femmes de nos FDS qui sont tombés pour la défense de la patrie. Véritablement, qu'on prenne les femmes et les filles pour ne pas dire les enfants de façon globale, dans ce projet et leur réserver une bonne

part afin qu'elles puissent se réinsérer et surtout qu'elles puissent être indépendantes et pouvoir gérer la famille qu'ont laissé leurs défunts conjoints.

Merci Excellence pour la parole.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Kanibè TUINA a la parole.

M. Kanibè TUINA (GC-PDCE)

Merci Excellence pour la parole.

Toutes mes félicitations au gouvernement pour ce projet d'autonomisation de la gente féminine.

Ma préoccupation majeure, c'est-à-dire le lien entre la formation professionnelle et la formation en entreprenariat a été largement prise en compte par l'honorable Khalifa KABRE.

Ma deuxième préoccupation indexe des termes employés dans le projet : adolescentes, jeunes, jeunes filles, femmes, jeunes femmes. Etant donné que le projet concerne la gente féminine, est-ce que tous ces termes ne risquent pas de poser des difficultés au moment des choix ou de la sélection ?

Merci Excellence.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable Esther BAMOUNI/KANSONO a la parole.

M. Esther BAMOUNI/KANSONO (GC-FVR)

Merci bien Excellence pour la parole.

Je joins ma voix à mes prédécesseurs pour remercier la COMFIB, pour les féliciter d'avoir porté ce dossier qui a soulevé des montagnes et fait couler beaucoup d'encres et de salives. Merci bien.

Mes remerciements et mes salutations vont également à l'endroit du gouvernement pour ce projet qui viendrait une fois de plus permettre l'autonomisation des femmes, des filles et par ricochet des garçons, aussi au regard de la réponse à la question si les garçons auront accès au centre de formation professionnelle. Merci au gouvernement d'avoir fait une ouverture à ce sujet.

J'ai une première préoccupation qui a été prise en compte par l'honorable KABRE et il s'agit des kits d'installation. J'allais demander un suivi périodique après l'installation parce qu'il y a certains qui vont prendre ces kits, qui vont les déposer à la maison et qui ne vont pas les utiliser. C'est de demander un suivi périodique et une mise à niveau souvent pour renforcer les capacités de ces jeunes apprenants.

Et ma deuxième préoccupation, c'est en ce qui concerne l'amélioration des capacités de stockage des dépôts répartiteurs des districts sanitaires et des dépôts des médicaments essentiels génériques. C'est un ouf de soulagement parce qu'il y a certains dépôts, lorsque vous arrivez, vous n'avez même pas accès aux médicaments parce qu'ils n'ont pas les médicaments essentiels génériques. Vous êtes obligés d'aller dehors pour acheter ces médicaments.

Ma question : les médicaments et les fournitures pharmaceutiques seront-ils acquis au niveau local ou commandés de l'extérieur ? Si, c'est de l'extérieur, c'est de demander d'ouvrir l'œil et le bon en mettant l'accent comme le gouvernement l'a si bien dit, en renforçant la capacité institutionnelle de contrôle de la qualité de ces médicaments et produits pharmaceutiques mais aussi et surtout, en ce qui concerne la composition et tout ce qui rentre dans la fabrication de ces produits notamment l'auto-injection.

L'effet immédiat à court terme, c'est positif, c'est bien mais mon inquiétude, ce sont les effets à long terme, c'est-à-dire, la réversibilité. Chez certaines personnes, il n'y a pas de problème, la réversibilité, c'est immédiat mais chez d'autres, c'est la croix et la bannière lorsqu'elles sont stables et désirent avoir un enfant, vous convenez avec moi, je suis sûre que nombreux sont les couples en quête d'enfants mais qui n'ont pas les moyens. Donc, c'est d'ouvrir l'œil et le bon.

Pour conclure, j'apprécie à sa juste valeur ce projet mais j'insiste et persiste d'ouvrir l'œil et le bon quant aux effets secondaires à long terme sur nos filles et nos femmes. Ce qui impacte nos hommes et la société toute entière afin que nous soyons épanouis après ce projet.

Je vous remercie.

Le Président

Merci chère collègue.

Exceptionnellement, l'honorable Sabine COMPAORE a la parole pour finir.

Mme Sabine COMPAORE (GC-OSC)

Merci monsieur le Président.

Je voudrais abonder dans le même sens que mes collègues pour remercier le gouvernement pour ce projet qui vient à point nommé mais quand j'ai écouté, je suis restée sur ma soif parce que si ce projet, c'était en temps normal et qu'il y avait vraiment la paix au niveau du Burkina Faso, c'était à point nommé. Mais, dans les ministères qui sont impliqués dans ce projet, je n'ai pas vu apparaitre le ministère de la sécurité parce que j'ai ouï comprendre que ce sont 12 régions sur 13 alors que nous avons vraiment des régions à fort défi sécuritaire.

Nous avons vu auparavant des projets qui ont au moins équipé des femmes. Ils leur ont donné des kits et les installer mais après, les gens de la brousse sont venus tout casser et répartir. Aujourd'hui sur le terrain, ceux qui sont là, c'est vraiment pour lutter et sauver ce qu'ils peuvent sauver.

Mais dans un projet, si on ne tient pas compte de cela, je me demande vraiment comment cela peut marcher. Et pas plus tard qu'avant-hier, il y a eu une dame de Djibo qui a appelé, on est venu casser toute sa mini-laiterie pourtant c'est de l'argent qu'on a investi.

Ma question : je voudrais demander au gouvernement, pourquoi au niveau de la sécurité, il n'y a pas une prise en compte parce que les régions ne sont pas les mêmes ? Et les forces de défense et de sécurité qui sont là-bas, ils n'ont pas les mêmes problèmes que nous, nous ne le pensons à Ouagadougou.

Je voudrais demander : pourquoi on n'a pas inclus la sécurité au niveau des régions à fort défi sécuritaire ? Est-ce que réellement, former des gens et même pour former, il faut être en bonne santé parce qu'il y a des régions où à 5-10 kilomètres, tu n'as pas la liberté de tes mouvements.

Je voudrais quand même demander pourquoi la sécurité n'a pas été prise en compte ?

Même l'auto-injection dont on parle, est-ce que réellement, on a fait des études dans les différentes régions pour savoir, comme l'a dit un des honorables, la mentalité des gens, leur culture, est-ce qu'ils seront susceptibles d'accepter que leurs femmes acceptent, adhèrent au projet ? On est au Burkina Faso, on a plus de soixante langues, on a plus d'ethnies mais nos manières de faire ne sont pas les mêmes.

Est-ce qu'imposer ou bien proposer au moins une situation comme cela à tout le monde ou dans toutes les régions sans spécificité, est-ce que cela portera ? Donc, je voudrais vraiment me rassurer. Sinon, je suis un peu septique.

Merci.

Le Président

Merci chère collègue.

Nous sommes au terme des interventions.

Je voudrais passer la parole à la Commission d'abord pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci beaucoup Excellence.

Aucune sollicitation n'a été dressée à la Commission *(Rires).* Donc, nous allons vous remettre la parole.

Le Président

Merci monsieur le Président.

Au regard du nombre de questions soulevées par les collègues députés, le gouvernement a demandé 30 minutes pour préparer les éléments de réponse.

Donc, la séance plénière est suspendue pour 30 minutes. Nous allons reprendre à 11 heures 45 minutes.

La séance est suspendue.

(La séance plénière suspendue à 11 heures 14 minutes est reprise à 11 heures 51 minutes).

Le Président

La séance est reprise.

Je voudrais remercier le Président et les membres de la Commission des finances et du budget (COMFIB) ainsi que les députés membres des deux autres commissions saisies pour avis.

A présent, je donne la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. Boubakar SAVADOGO
Ministre de l'Enseignement secondaire,
de la Formation professionnelle et technique

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Honorables députés ;

Chers collaborateurs et partenaires des ministères impliqués dans le projet SWEDD+.

Ce matin, j'ai l'honneur de représenter mon collègue ministre de la santé, le Docteur Robert Lucien KARGOUGOU qui a été appelé sur d'autres chantiers en urgence.

Nous avons, Excellence Monsieur le Président, noté le très grand intérêt que les honorables députés ont eu pour ce projet. Je profite vous remercier premièrement et aussi remercier toutes les Commissions qui ont travaillé sur ce projet.

Je remercie tous les honorables députés qui ont fait l'effort de lire en long et en large ce projet très passionnant et qui ne peut pas rester sans soulever des inquiétudes. Quand on parle et quand on touche à la santé, c'est clair que nous sommes inquiets parce que nous voulons tous vivre en bonne santé et pendant très longtemps pour ne pas dire que nous voulons tous vivre éternellement.

Au regard des questions qui ont été posées, j'ai pu, avec mes collaborateurs, regrouper cela en quatre lots.

Nous avons un premier lot que nous avons intitulé les questions qui touchent ou qui cherchent à comprendre les résultats, les bénéfices, les améliorations et l'impact que le projet SWEDD passé a eu sur la population burkinabè.

Le deuxième lot, on pourrait le mettre sur les questions relatives à la planification familiale et la contraception en général et en particulier la question de l'auto-injection. J'ai pu constater que les hommes ne sont pas concernés par l'auto-injection. *(Rires suivis d'un brouhaha)*

Le troisième lot contient les questions relatives à la formation professionnelle en général pour ne pas parler de l'enseignement technique, tout ce qui concerne la professionnalisation, l'entreprenariat des jeunes filles, des femmes et des adolescentes.

Enfin, le quatrième lot, nous les avons regroupés en les appelant les questions diverses portant sur des aspects divers et relatifs au projet SWEDD+.

Donc avec votre permission, Excellence Monsieur le Président, honorables députés, en ce qui concerne le premier lot, je voudrais dire que des études ont été faites sur les effets du SWEDD au Burkina Faso et ont montré plusieurs aspects positifs.

Sur les appuis scolaires, nous avons constaté que :

- 81,3% des filles bénéficiaires sont toujours dans le cursus scolaire ;
- 77% de ces filles vivent en milieu rural ;
- 43,3% des bénéficiaires ont obtenu leur examen du BEPC ;

- 21% ont pu obtenir le baccalauréat ;
- et 1,3% ont pu obtenir la licence.

Certains de ces pourcentages peuvent être bas, mais il faut savoir que sans le projet ou si on prenait la globalité et le milieu dans lequel vivent ces personnes, ce sont des pourcentages qui montrent qu'il y a eu de l'amélioration.

Sur l'autonomisation économique, les revenus générés par les activités ont permis de prendre en charge des dépenses de santé de l'ordre 65,9% et les personnes bénéficiaires ont pu aussi engranger de l'épargne à hauteur de 59,7 % et ces activités génératrices de revenus ont permis le financement de la scolarité des enfants pour un taux de 48,4%. Ce sont des études qui ont été faites.

En outre, deux autres études qui ont été réalisées en 2014 et en 2021 ont permis de constater les résultats suivants :

C'est que le taux d'acceptation des bénéficiaires des procédures qui ont été mises en œuvre dans le projet, on a eu des taux d'acceptation entre 70 et 90 % et il y a eu des taux de succès entre 94 et 99% selon les zones. Nous avons aussi eu la possibilité d'administration par les agents de santé communautaire et même les personnes qui ont pu bénéficier de ces projets ont pu améliorer leur situation sanitaire par leur propre implication.

Donc voici un peu des éléments que je voulais donner qui sont des résultats prouvés par certaines études.

Si je passe au second lot, la planification familiale et la contraception en général et particulièrement l'auto-injection, des questions posées, on voulait savoir est-ce que l'auto-injection est pratiquée ailleurs ou en occident ? est-ce que nous ne sommes pas utilisés comme des cobayes ?

La réponse est que l'auto-injection est pratiquée aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, dans plusieurs pays occidentaux et dans plusieurs pays en développement aussi. Et sur l'ensemble des cinq continents l'auto-injection est utilisée. L'auto-injection a été introduite au Burkina Faso depuis 2014 sous la forme cutanée appelée Sayanna et depuis 1980, la méthode contraceptive a été introduite sous la forme intramusculaire avec un dosage plus élevé, c'était ce qu'on appelait le Depo-Provera. C'est pour dire que ce n'est pas par le projet SWEDD que cela a commencé, c'est quelque chose qui existe déjà et que les gens sont au courant et peut-être qui est même accepté par beaucoup plus de personnes, c'est pour cela que le projet essaye d'aller plus en avant avec cette méthodologie.

On voudrait aussi rappeler ou faire comprendre que c'est un produit à base de progestérones et il n'est pas abortif, il est même utilisé dans le traitement pour faciliter les grossesses. Donc c'est clair qu'on a peur de tout médicament. Tout médicament peut avoir des effets très négatifs. Donc on veut rassurer qu'il y a des précautions qui sont prises et que le produit a aussi montré beaucoup d'effets positifs. C'est pour cela qu'il est mentionné dans le projet et connu par les agents de santé au Burkina Faso, il est aussi connu par une grande partie de la population.

Certains avantages, c'est la facilité d'administration. On n'a pas besoin d'être un personnel très qualifié, j'insiste bien et je dis très qualifié, il faut quand même qu'on vous enseigne comment cela se passe et quand on dit auto-injection c'est parce qu'on peut vous former et que vous êtes capables de la faire assez facilement. Et donc il y a cette facilité d'administration qui est un avantage. Il a aussi l'avantage de la discrétion dans sa prise. Donc vous savez que chaque fois quand on vous voit avaler un petit comprimé, on se pose des questions, qu'est-ce que vous prenez ? C'est du bleu-bleu ou c'est quoi que vous prenez. *(Rires)*

Il y a de la discrétion … *(Murmures dans la salle)* ah ! Vous êtes habillé en bleu ! (*Rires de l'assistance)*

La prise est aussi indiquée dans les pouls à savoir que cela facilite ou cela permettra l'espacement des naissances. Ce n'est pas pour empêcher les naissances, mais c'est pour aider à l'espacement des naissances et la prise est faite tous les trois mois etc., ce n'est pas tous les jours.

Compte tenu de ces éléments en milieu rural, cela a un effet bénéfique ou bien ça facilite et aide les femmes vivant en milieu rural et c'est la majorité des femmes de notre pays comme cela pour les aider dans l'espacement des naissances parce que l'espacement des naissances aide les femmes, améliore leur santé, augmente leur durée de vie aussi. Donc c'est réfléchi dans ce sens et non l'inverse.

Il se peut que des gens veillent ou souhaitent l'utiliser dans le mauvais sens, mais ce n'est pas ce que le projet cherche et ce n'est pas ce que le gouvernement aussi cherche.

Donc on fera tout pour que les mauvaises pensées ne puissent pas prendre le pas sur le terrain, sur les bénéfices que l'on peut tirer de cette méthodologie.

Et les agents de santé quel que soit les contrées peuvent s'adapter et peuvent faire un suivi très facilement de cela.

Voici des éléments que je voulais donner pour un peu rassurer. Mais comme on le dit, il n'y a pas de médicament sans effet secondaire. En tant que moyen de prévention des grossesses non-désirées, il y a bien sûr ses effets positifs mais il y a aussi des effets secondaires. Et il faut que l'on voie ses effets positifs en premier et maintenant les effets secondaires que l'on puisse faire un suivi et c'est en cela que les formations sanitaires sont impliquées. Vous avez vu que dans le projet il est prévu donc des structures sanitaires à plusieurs niveaux ; cela permettra de faire le suivi. Il est prévu la formation de beaucoup de personnels de santé aussi et cela facilitera tous ces suivis.

Donc voici un peu ce que je voulais dire pour vous rassurer que le gouvernement ne s'engage pas sur un terrain inconnu. Nous sommes avec du personnel qui a déjà affaire à ce produit et à cette méthode sur le terrain et même si elles ne sortent pas avec des pancartes pour dire qu'on soutient cette méthodologie, c'est qu'elles savent faire le suivi et diminuer les effets secondaires qui pourraient apparaitre. Je disais tantôt qu'il a été demandé la distribution au dernier kilomètre, quelles sont les régions qui sont concernées ? Donc pour montrer que le suivi peut se faire. Il y a neuf (09) régions. Il s'agit :

- de la Boucle du Mouhoun,
- des Cascades,
- du Centre-Nord,
- du Centre-Ouest,
- du Centre-Sud,
- des Hauts-Bassins,
- du Nord,
- du Plateau central,
- du Sahel.

Il y a une très grande diversité des régions dans lesquelles la distribution au dernier kilomètre se fera.

Au niveau des DRD à construire, les cinq DRD à construire sont prévus à Nanoro, à Dano, à Saponé, à Ziniaré et à Bondougou. Pour ce qui concerne les DMEG à construire, il s'agit de Boromo, Koupéla, Koudougou et Koumi.

En ce qui concerne les sources d'approvisionnement des médicaments génériques ou des médicaments qui vont être achetés ou utilisés, nous avons parlé des dépôts de répartiteurs, les répartiteurs de districts et les DMEG des formations sanitaires. Ces structures s'approvisionnent à la CAMEG conformément aux circuits officiels d'approvisionnement en médicaments essentiels et consommables médicaux.

Et comme vous le savez, la CAMEG, avant de mettre les produits à la consommation du public procède à un contrôle de qualité au niveau de l'agence nationale pour la sécurité sanitaire, de l'environnement, de l'alimentation du travail et des produits de santé afin de s'assurer de la qualité de ces médicaments. Ce n'est pas chaque structure sanitaire qui va aller sur le marché international et autre pour s'approvisionner, nous avons une Centrale d'achat. Il y a déjà un canal qui existe et qui est contrôlé et que vous connaissez tous. Et vous savez que le gouvernement a pris ses responsabilités pour que la CAMEG change de forme de gestion. C'est pour qu'on puisse mieux contrôler tout cela, il y a une logique d'intervention que l'on a considérée.

Je voudrais, Excellence Monsieur le Président, honorables députés, passer au lot concernant la formation professionnelle, l'enseignement technique et l'entreprenariat.

Il y a beaucoup de questions qui ont été posées, je voudrais dire que vous pouvez être rassurés qu'en ce qui concerne les questions de qualification, de développement de compétences, le gouvernement actuel fait tout pour que cela soit le cœur de notre dispositif d'éducation, que ce soit le cœur de notre dispositif pour l'insertion des jeunes.

Plusieurs réformes ont déjà été faites, c'est mentionné dans le document du projet. On a eu la création de « Burkina Suudu Bawdè », la maison des compétences du Burkina parce qu'avant, il y avait quatre structures au niveau d'un même ministère qui géraient les centres de formation professionnelle. Nous avons pu faire cette réforme en regroupant ces quatre EPE en un seul EPE qui a maintenant une vision globale de ce qui se fait dans le pays. Pour éviter les répétitions parce qu'il y avait un effet de concurrence entre les structures qui appartenaient au même département ministériel, pour aussi avoir une logique d'intervention, pour privilégier les atouts dans les différents endroits.

Je peux vous dire qu'avant la naissance du « Burkina Suudu Bawdè » si je prends, l'exemple de Ziniaré, on avait un centre de formation professionnelle de référence et à moins de cinq kilomètres, nous avions un centre de formation professionnelle mais ils ne se parlaient même pas. Ils ne savaient même pas quelles étaient les filières qui se passaient d'un côté ou de l'autre côté. Ils ne savaient même pas que peut-être il y a une machine que les gens peuvent aller utiliser d'un côté et de l'autre côté pour…

Donc ce travail a été fait et depuis un an, on est sur rails et des études ont été menées pour voir les potentialités de comment on peut étendre ces dispositifs de formation professionnelle pour que les filières porteuses puissent être prises en compte.

Et au niveau du ministère, 15 secteurs prioritaires ont été définis. Et un des gros handicaps qu'on avait, c'est qu'on faisait des formations sur des filières généralistes, on ne s'attaquait pas aux métiers. Et le constat a été fait de dire mais si on veut travailler sur les métiers, où est-ce qu'on trouve ces métiers. Donc grâce à la définition de ces 15 secteurs prioritaires, un travail a commencé pour faire la nomenclature des métiers et services des différents secteurs économiques prioritaires. Et pour le moment, il y a eu le secteur de l'artisanat où la nomenclature des métiers a permis d'identifier si je ne me trompe, plus 360 métiers.

La dernière nomenclature des métiers ou répertoire des métiers qui existait au Burkina Faso était un Kiti de 1990 et il y avait 110 métiers à l'intérieur. Donc avec les nouveaux recensements, nous avons plus de 360 métiers que nous avons pu identifier, ce qui permettra de former plus de gens.

Il y a eu aussi la nomenclature des métiers des sports et loisirs qui a été adoptée si je ne me trompe lors de deux Conseils des ministres. Donc c'est ainsi que nous allons travailler pour vous rassurer que ce n'est pas de la formation juste pour faire de la formation mais il y a tout un socle des études qui ont été faites et c'est sur cette base que ce projet permettra d'avancer.

Et quand on a parlé de la restructuration, c'est une des raisons de cette restructuration parce qu'on a vu que si on mène d'un côté un projet ambitieux de formation professionnelle qui permettra de capaciter des personnes pour qu'elles puissent travailler, qu'elles puissent s'auto-employées ou qu'elles puissent répondre à des besoins et que l'on ne fasse pas un focus avec un tel projet d'autonomisation, cela n'avait pas de sens. Donc c'est dans ce cadre que nous avons pu travailler avec le ministère de la santé bien que cela soit un projet de santé, vous avez pu constater que le ministère de la formation professionnelle est en seconde position avec un pourcentage très consistant. C'est pour vous rassurer qu'à ce niveau des études ont été faites et il y a une logique d'intervention qui est en train d'être menée.

Si nous parlons de formation professionnelle, ce n'est pas seulement la capacité technique que nous voyons, il y a non seulement que la personne soit capable de maitriser ces compétences techniques, mais elle doit pouvoir s'en servir. Et si elle veut s'en servir en auto-emploi et autres, il faut qu'elle

puisse comprendre ces méthodes et les stratégies d'entreprenariat, les compétences de vie ; donc tous cela fait partie et l'éducation financière ainsi de suite.

Si vous jetez un coup d'œil sur l'organigramme du ministère de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique, ce sont des points qui ont été bien définis et il y a des directions techniques qui s'en chargent désormais.

Donc Excellence Monsieur le Président, honorables députés, je veux vous rassurer que ces questions de formation ont été mûrement réfléchies et ces filières sont en train d'être développées en fonction des besoins et en fonction des capacités d'insertion dans différentes zones.

Il y a la question qui a été posée pour la valorisation de la formation des filles de ménage. Je voudrais saluer votre intervention, honorable député, et vous dire que ces métiers sont en train d'être valorisés parce qu'un travail a été fait et cinq métiers sont à l'intérieur. Il s'agit de l'aide-ménagère :

- ✓ il y a des gens qui emploient dans leur domicile pour aider à faire que le ménage ;
- ✓ il y a des gens qui emploient pour aider à faire la cuisine, bien sûr quand on dit cuisine, il y a le métier de ménage qui s'ajoute mais principalement la cuisine ;
- ✓ il y a aussi des gens qui embauchent pour faire des garde-bébés etc. ;
- ✓ il y a aussi des gens qui embauchent pour faire des aide-vendeurs, ils aident à vendre le commerce dans les familles, etc. ;
- ✓ il y a aussi des personnes qui embauchent pour la buanderie donc à laver les habits, les repasser, faire l'entretien etc.

Nous sommes donc sur ce projet et dire que nous voulons les valoriser dans ce sens et ces formations vont être sanctionnées selon les niveaux par le certificat de qualification professionnelle (CQP) ou par le brevet de qualification professionnelle (BQP). Donc nous sommes totalement en phase et merci beaucoup de soutenir ces initiatives parce que ce ne sont pas des sous métiers. On en a besoin aujourd'hui parce que lorsqu'on s'urbanise si nous n'avons pas une gamme de métiers pour accompagner, cela ne peut pas se faire.

Les filières que vous n'avez peut-être pas vues expressément, si vous regardez le document, c'est vrai qu'on a cité quelques filières ou quelques métiers et on a dit etc. Et vous avez aussi mentionné que les régions dans lesquelles ces filières n'existent pas, comment la formation se fera-t-elle ?

C'est l'idée des unités mobiles de formations. L'unité mobile de formations (UMF). L'UMF consiste en quoi ? Cela consiste à avoir un véhicule aménagé dans lequel on aura les équipements nécessaires et aussi des plateaux techniques, ils peuvent se déplacer, arriver à un endroit et déployer la formation pour que les gens puissent le suivre sous une tente ou sous un hangar ou même dans des salles qui existent mais toute la plateforme technique vient avec l'unité mobile.

C'est l'idée qui permet de faire cela. Et cette idée elle est intéressante à plusieurs égards parce que lorsque vous faites un centre de formation professionnelle ou un centre d'enseignement technique avec des machines fixes, vous avez le risque de saturer la zone, parce que chaque année vous formez la même chose.

Je ne vais pas prendre le nom d'une ville pour donner des exemples mais si vous êtes… *(Rires et commentaires des députés)*

Si vous êtes… bon c'est vrai il a dit qu'on pourrait dire Fada N'Gourma, c'est vrai oui… (*Rires et commentaires)*

Si vous êtes dans une ville « X » de 100 000 habitants ou même 200 000 habitants si vous avez un plateau technique en électricité et que chaque année vous formez une quarantaine ou cinquantaine d'électriciens, si vous ne faites pas attention, au bout de cinq ans, votre filière est saturée et il faudrait démonter et si vous ne démontez pas, tout ce que vous offrez aux gens, vous allez commencer à former et puis ne pas avoir.

Donc l'unité mobile est une très bonne idée parce que cela permet de former selon des besoins rapidement en quantité nécessaire et aussi d'aller dans d'autres endroits. C'est pour cela qu'on a eu cette idée de permettre la mise en œuvre.

Excellence Monsieur le Président, honorables députés, la question de l'entreprenariat, la question de la qualification et la question de l'autonomisation sont des points qui sont au cœur de ce projet et nous avons accordé un œil très critique et un œil très vigilant.

On nous pose la question de savoir si on a fait le bilan des interventions passées et les fonds qui existaient au ministère de la jeunesse, ainsi de suite.

Je peux vous dire que c'est parce qu'il y a eu des évaluations que même ces fonds ont été fusionnés en une seule structure.

Vous n'êtes pas sans savoir la création de Faso Kuna wili qui est la fusion du FASI (le fonds d'appui au secteur informel) le FAIJ (le fonds d'appui aux initiatives des jeunes et le FAPE (le fonds d'appui à la promotion de l'emploi). Et nous avions presque 28 milliards dans la nature qu'il fallait recouvrer parce que ce n'était pas fait. Mais peut-être que vous connaissez des gens qui devaient à ces fonds, vous pouvez leur poser la question. Je vois l'honorable qui rit, sûrement que beaucoup de gens sont allés taper à sa porte parce que la police était à leur porte et qu'il fallait qu'il fasse tout pour qu'il ne reste pas en prison.

Un plan de recouvrement a été mis en place et avec l'appui du ministère de la sécurité, je peux vous dire qu'un travail a été fait sur le terrain. Il y a celui de Fada N'Gourma aussi qui a amené beaucoup de jeunes qui sont venus rembourser. Continuez donc à sensibiliser pour qu'ils remboursent afin qu'on puisse encore donner. C'est donc cette manière de faire que l'on veut appliquer. Ce n'est plus des fonds que l'on prend pour juste acheter des motos ou pour se marier comme ce qu'ils faisaient à Fada N'Gourma.

(Rires et brouhaha)

Excellence Monsieur le Président, honorables députés, après que ces gourmantchés aient accepté tout ce qu'on a dit et qu'ils veulent changer, je voudrais aborder le lot des questions diverses.

Je voudrais rassurer les honorables députés que le secteur privé de la santé est pris en compte à travers les écoles de formations privées de santé dont les capacités seront renforcées et dont les sortants aussi bénéficieront des actions de sensibilisation et autres du projet et le caractère multisectoriel et participatif du projet est aussi un atout pour le secteur privé. Ce n'est pas seulement dans les structures sanitaires publiques que le projet va intervenir, le projet intervient dans toutes les structures sanitaires qui peuvent aider le public cible.

La prise en charge du volet psychologique est aussi effective. Ce volet est pris en charge dans le projet parce que le projet finance le plan national de lutte contre les violences basées sur le genre dont l'un des axes consacre la prise en charge intégrée des survivantes. Ce n'est pas seulement des actions simples de renforcement des capacités et autres, il y a les personnes qui participent et qui sont bénéficiaires, il y a des études ou des analyses de diagnostics qui sont faits pour aussi les aider à être dans une meilleure posture pour mieux bénéficier du projet.

Pour terminer, Excellence Monsieur le Président, honorables députés, on nous demandait de savoir pourquoi le ministère de la sécurité n'est pas pris en compte. Je voudrais dire qu'un tel projet multisectoriel concerne tous les départements ministériels.

Maintenant, la part des ministères qui est mise en jeu ce sont les parts significatives. Mais je ne peux pas imaginer que l'on veille construire un centre de formation professionnelle dans une région affectée par l'insécurité sans impliquer le ministère de la sécurité, le ministère de la défense, c'est impossible. Je ne peux pas imaginer qu'on veuille construire un centre de formation professionnelle quelque part sans impliquer le ministère de l'urbanisme, sans impliquer le ministère de l'économie et des finances pour les questions de titre de propriété. J'en sais quelque chose pour le stade du 4 août. Mais comme ce n'est pas la question, on ne va pas en parler.

Donc tous les ministères sont concernés et c'est multisectoriel, voilà ce que je voulais dire.

Excellence Monsieur le Président, honorables députés, voici des points que nous avons pu relever pour vous donner les réponses. Nous restons convaincus que votre intérêt pour ce projet et votre soutien à ce projet vont bénéficier à beaucoup de personnes et aideront beaucoup de personnes à sortir de leurs difficultés de vie quotidienne.

Je vous remercie.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Le débat général est clos.

A présent, j'appelle en discussion les articles du projet de loi, objet du dossier n°127.

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°127

Merci Excellence Monsieur le Président.

Nous avons des amendements à l'intitulé et c'est renvoyé en note de bas de page.

Le Président

Merci.

Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°127

Oui, Excellence Monsieur le Président.

Il y a des amendements aux visas et c'est renvoyé en note de bas de page.

Le Président

Merci bien.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

Mme Estelle BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, il y a des gens qui viennent du Centre-Est qui ont voulu brouiller nos radars mais nous l'avons rattrapé par notre vigilance. Ainsi, le quorum se présente ainsi qu'il suit :

- **08 députés absents excusés ;**
- **01 député absent non-excusé ;**
- **08 procurations ;**
- **62 députés présents ;**
- **70 votants.**

Merci.

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire pour votre vigilance.

(Rires de la salle)

Article 1 : La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°127

Oui Excellence Monsieur le Président, il y a des amendements reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 1 est mis aux voix.

Contre : 00
Abstention : 01
Pour : 69

Adopté.

Article 2 : La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°127

Merci Excellence Monsieur le Président.
Il y a un amendement à cet article qui est reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 2 aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°127.

Contre : 00
Abstention : 01
Pour : 69

L'Assemblée législative de transition a adopté. *(Coup du maillet)*

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance plénière est épuisé.

Mais, je voudrais avant de lever la séance faire un commentaire à la suite des collègues députés qui sont intervenus, monsieur le Ministre, vous l'avez constaté, les inquiétudes soulevées par les collègues députés pour lesquelles je voudrais attirer l'attention du gouvernement afin que cela soit pris en compte.

Monsieur le Ministre, sur la question du dividende démographique, sans être démographe ni économiste, je pense que les inquiétudes qui sont soulevées sont légitimes et il est de bon ton que le gouvernement repense le paradigme et l'approche que nous avons par rapport à cette question. Et je pense qu'il faut voir le développement de façon holistique. Il ne s'agit pas de concevoir le développement de « X » contre « Y » mais le développement doit se concevoir de façon globale et surtout depuis la base parce que sur cette question de l'auto-injection, nous portons atteinte à la question de la procréation et plus globalement, de la famille.

Je voudrais demander au gouvernement de repenser en profondeur cette question afin que nous ne portons pas atteinte non seulement à la famille, mais aussi à des valeurs qui nous sont chères parce que quand on regarde ces questions de l'épanouissement de la femme, très souvent, ça se limite à des questions de l'émancipation sexuelle alors que cette émancipation sexuelle enlève quelque peu la gravité de l'acte sexuel que nos parents ont toujours pensé et que nous pensons toujours que l'acte sexuel, c'est pour la procréation avant tout. En banalisant bien sûr l'acte sexuel, on remet en cause beaucoup de valeurs.

Il nous revient dans les différents projets de tenir compte de nos valeurs. Et dans vos réponses, vous êtes revenu sur la question de l'espacement des naissances.

J'ai souvenance qu'un aîné qui s'est marié dans les années 1980-1990, nous conseillait nous autres, il ne faut surtout pas espacer les naissances. Il disait ceci : « j'ai passé toute ma vie à m'occuper des enfants. Lorsque mon premier arrivait au CP1, je faisais un autre. Il fallait attendre que le second arrive encore au CP1 avant d'en faire un autre. »

Finalement, il me disait ceci : « mes enfants sont étrangers l'un à l'autre. Finalement, cela pose un problème de famille. Et deuxièmement, j'ai passé toute ma vie à m'occuper des enfants. »

Vous avez donné des exemples des Etats-Unis, je pense qu'à ce niveau, lorsqu'on veut faire deux enfants, en deux ans, trois ans, on a déjà fini de les faire. Et ces enfants sont tellement proches qu'ils vivent ensemble, souvent utilisent les mêmes vêtements, utilisent les mêmes jouets et cela renforce le lien de famille.

Je pense qu'il nous faut éviter d'importer des concepts sans repenser véritablement par rapport à notre contexte. Et je pense que dans les années 1980-1990, quand on parlait de l'espacement des naissances, c'est parce qu'il y avait un problème alimentaire. Il fallait laisser la femme se refaire des forces avant d'aborder encore une naissance.

Aujourd'hui, est-ce que nous sommes encore dans cette situation ? Je ne sais pas trop. Mais, je pense qu'il y a lieu de repenser certaines choses.

Et sur la question même de la démographie, en regardant très rapidement les statistiques : la Corée du Sud, c'est 100 210 km^2 avec 51 000 000 d'habitants. Le Rwanda à côté, c'est 26 000 km^2 avec 12 000 000 d'habitants. Le Rwanda est moins vaste que la région de l'Est. Comment peut-on dire que nous sommes très peuplés. Non. Il nous faut nous organiser pour prendre en charge les défis qui se présentent à nous. Et penser notre développement depuis la base, penser notre développement en tenant compte de toutes les couches de notre société.

Depuis que nous sommes là, je n'ai pas encore vu un projet par exemple qui intéresse particulièrement la famille. Il y a des projets pour les jeunes, des projets pour les femmes, projets pour les personnes vulnérables. Pourquoi pas un projet qui prend la famille dans sa globalité. Pourquoi pas un fonds d'appui aux activités rémunératrices des familles. Celui qui vient pour prendre un crédit, on s'assure que toute la famille est concernée afin que le développement, nous pensons cela de façon globale.

Ce sont juste quelques idées qui me viennent que je partage avec vous sans être vraiment spécialiste de la question.

C'est pour vous dire que les questions soulevées par les collègues, je voudrais demander au gouvernement d'en tenir compte. Du reste, je voudrais demander au Président de la COMFIB et à la Présidente de la CGSASH d'assurer un suivi rapproché du projet que nous venons d'adopter pour s'assurer que les effets de ce projet ne vont pas compromettre nos valeurs morales. Que les inquiétudes que les collègues ont soulevées seront véritablement prises en compte.

Sur ce, l'ordre du jour de notre séance plénière est épuisé. La prochaine séance plénière aura lieu le mercredi 27 novembre 2024 à 09 heures. Elle sera consacrée à l'élection des membres du Bureau de l'Assemblée législative de transition et au renouvellement des bureaux des Commissions générales.

La séance est levée. ***(Coup du maillet)***

-Il est 12 heures 34 minutes-

Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 26 novembre 2024.

Le Président de séance

Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

La Secrétaire de séance

Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire